

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur et Madame Werné-Lans demeurant Chaussée de l'Orangerie 88 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chaussée de l'Orangerie, 88 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section D n°213Z.

La demande concerne l'extension d'une maison ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

- L'extension implantée à l'arrière d'une habitation unifamiliale existante d'une largeur de 6m50 et d'une profondeur de 4,70m;
- Le volume principal est inchangé et a un gabarit R+1+toit, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau 0m00 (rez-de-chaussée) de 5m30 ; l'extension a un gabarit R0 et une hauteur de 2m80;
- Le volume principal est inchangé et a une toiture à double pente; un volume secondaire au rez-de-chaussée à toiture plate ;
- pour l'extension: composée d'un parement en brique terre cuite de teinte beige nuancée ; les menuiseries extérieures en aluminium de ton gris ; des seuils et appuis en pierre bleue ;
- Une emprise au sol supplémentaire d'environ 31m²;
- Sans emplacement de parking supplémentaire ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : - Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;

Le projet est en écart au Schéma d'Orientation Local (point 1) car il propose des toitures plates au lieu de toitures en pente et ne propose pas des tuiles en toiture ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 mai 2025 au 26 mai 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le

Pour le Collège,
La Responsable du Service de l'urbanisme

Françoise REMY